

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 18 heures, le 14^e jour du mois de décembre deux mille vingt trois (2023), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Martin Lavallée, conseiller
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller (arrivée à 18 h 10)
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Était absente Mme Guylaine Gauthier, conseillère.

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024
- 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

3 Période de questions

4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024

2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 15 décembre 2023.